Dimanche 19 Mars 1848. **Prix : 15 Centimes.** 1re Année. — N° 22.

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ON S'ABONNE A PARIS, RUE BERGÈRE, N° 8.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris.....	30 fr.	16 fr.	9 fr.
Départements.....	36 »	19 »	11 »
Étranger.....	42 »	23 »	13 »

JOURNAL QUOTIDIEN.

Liberté. — Égalité. — Fraternité. — Justice. — Économie. — Ordre.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, Rue Bergère, n° 8.

On reçoit les Annonces, d'après un tarif très-modéré, à l'*Agence universelle*, place de la Bourse, 12, et à l'Administration.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

Le journal LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE paraît à 4 heures du soir, et donne, AVANT TOUS LES AUTRES JOURNAUX :

1° Les dernières nouvelles des départements et de l'étranger, arrivées à Paris le matin;
2° Les publications du Gouvernement provisoire et les nouvelles de Paris du jour même ;
3° La revue des journaux de Paris du matin;
4° Les derniers cours des bourses de l'étranger, et ceux de la bourse de Paris.

IL DONNE EN OUTRE :

5° Des nouvelles spéciales relatives aux chemins de fer, à leur mouvement et à leurs recettes;
6° Des feuilletons scientifiques et littéraires ; des critiques des théâtres, le lendemain même des premières représentations, et des courriers de Paris;
7° Des annonces et programmes détaillés des spectacles, etc., etc.

Paris, 18 Mars.

On ne saurait trop louer le calme avec lequel s'est accomplie la solennelle manifestation de la journée d'hier. Dès le matin, les divers corps d'états s'étaient donné rendez-vous sur la place de la Révolutiou. On les voyait, le drapeau au vent, traverser en chantant les divers quartiers de Paris, et marcher en bon ordre vers le lieu fixé pour point de départ. A onze heures, cette foule immense, qu'on évalue à plus de 200,000 hommes, s'est mise en marche par les quais, divisée en compagnies de 3 à 4,000 hommes, et s'est rendue à l'Hôtel-de-Ville. Du haut des tours Notre-Dame, un curieux aurait pu voir ce fourmillement de têtes humaines se prolonger du Pont-National à la place de Grève.

Les délégués de la députation se sont rendus dans la grande salle, où ils ont été reçus par les citoyens Louis Blanc, Lamartine, Ledru-Rollin et Dupont (de l'Eure). — Le citoyen Girard, ouvrier, a pris la parole et a demandé :

1° L'éloignement des troupes qui restent encore à Paris ;

2° L'ajournement des élections de la garde nationale au 5 mai ;

3° La fixation de l'ouverture de l'Assemblée nationale au 31 mai.

Les membres du Gouvernement ont remercié la députation de la sagesse et de la modération dont le peuple a fait preuve dans sa manifestation, et lui ont promis de délibérer sur le vœu qu'il venait exprimer. Les membres du Gouvernement provisoire sont ensuite descendus jusque sur les marches de l'Hôtel-de-Ville ; le président, le vénérable Dupont (de l'Eure), âgé de plus de quatre-vingts ans, s'est montré au peuple, debout sur une table, tribune improvisée, d'où Louis Blanc a harangué la multitude aux cris mille fois répétés de : *Vive la République! Vive le Gouvernement provisoire!*

Le peuple a gagné ensuite la place de la Bastille et a suivi toute la ligne des boulevards jusqu'à la place de la Révolution, qui a servi ainsi à la fois de point de réunion et de séparation. L'enthousiasme et la modération du peuple offraient le plus admirable spectacle qu'on puisse imaginer : les étendarts se balançaient au-dessus des rangs pressés de ces légions inoffensives; les tambours battaient ; les chœurs de la *Marseillaise* et des *Girondins* montaient au ciel comme une hymne adressée à la déesse de la liberté, et les curieux qui pendaient en grappes des fenêtres, des balcons et des toits, saluaient d'applaudissements fraternels ce grand peuple de Paris, si sublime de modération, de force et de gaîté !

Le soir, quelques légions infatigables ont parcouru les boulevards. Les chefs étaient armés de torches pour éclairer la marche. Le peuple voulait que cette journée se terminât comme se terminent les jours de fête, par une illumination. Il a demandé des lampions ; aussitôt les fenêtres se sont éclairées de bougies, de lanternes de couleurs et de jets de gaz qui donnaient aux boulevards l'aspect d'une illumination chinoise.

Ainsi s'est terminée cette manifestation, que tous les bons citoyens ont vu se produire avec une joie profonde. Le peuple a bien fait de montrer qu'il était toujours là; que s'il restait calme, il n'en veillait pas moins au salut de la République et au maintien du Gouvernement provisoire. Nous trouvons légitime, prudente et libérale sa demande du renvoi complet des troupes. Quant à l'ajournement des élections de la garde nationale et de l'assemblée constituante, nous n'en voyons pas la nécessité. Au surplus, nous nous en remettons au Gouvernement, qui appréciera.

Durant la promenade du peuple, quelques cris de : « à bas les carlistes ! » se sont mêlés aux acclamations républicaines. Nous ne voulons certainement pas provoquer la suspicion, mais nous ferons observer la coïncidence qui existe entre les cris réprobateurs et les drapeaux blancs qui ont été promenés dans les rues pendant l'avant-dernière nuit. Nous recevons en outre des départements, notamment du Pas-de-Calais, des lettres qui nous avertissent des menées de certains henriquinquistes, gros propriétaires qui s'occupent déjà de *travailler* les élections parmi le peuple des campagnes. Lorsque ces preux chevaliers apprendront la nouvelle manifestation du peuple parisien, ils se hâteront, nous n'en doutons pas, de cacher leur chiffon blanc dans la plus secrète de leurs poches. Et bien ils feront ! Quant aux conservateurs, qui ont changé leur bonnet de coton en bonnet phrygien, nous les engageons à dormir sur les deux oreilles et à ne pas venir briguer le suffrage des comices. Pas de vieilles roues vermoulues au char de notre jeune République !

La liberté d'association doit être entière, absolue; elle n'admet aucune exception, aucune réserve. La République doit l'accorder même à ses adversaires, sous peine de retomber dans le régime de l'arbitraire et de l'oppression. Nous espérions que cette vérité serait bien comprise de tout le monde, et qu'après une révolution accomplie à l'occasion d'une atteinte portée au droit de réunion, on ne s'aviserait plus de contester à des citoyens le droit de se réunir, de s'associer ou de vivre en commun. Mais il paraît que l'arbitraire est de tous les régimes ; et qu'aux yeux de certaines gens la liberté peut être suspendue et l'égalité enfreinte, sous la république comme sous la monarchie. Voici, par exemple, le citoyen Emmanuel Arago qui, à son arrivée à Lyon, s'est empressé de dissoudre toutes les congrégations et corporations religieuses. M. Emmanuel Arago n'aime pas les congrégations religieuses, soit ! nous ne les aimons pas non plus, nous pensons qu'elles sont de notre temps un vivant anachronisme ; mais, parce que telle est notre opinion, nous ne nous croirions nullement le droit de les dissoudre, de les proscrire, si nous étions revêtus, comme le citoyen Emmanuel Arago, des pleins pouvoirs du Gouvernement provisoire. S'il était permis à tout délégué du Gouvernement de suspendre ou de proscrire à sa guise, au gré de ses affections ou de ses haines, le droit d'association, que deviendrait donc ce droit si précieux? Au nombre des délégués, ne peut-il pas s'en trouver qui détestent les sectes socialistes par exemple, et qui pensent, à bon droit selon nous, que les doctrines prêchées dans les réunions du socialisme sont immorales et subversives. Eh bien ! si ceux-là agissaient à l'égard des phalanstériens; si encore MM. les délégués, partisans de la protection douanière, agissaient à l'égard des associations pour la liberté du commerce comme le citoyen Em. Arago vient de le faire à l'égard des corporations religieuses, le droit d'association ne serait-il pas un vain mot? Aux États-Unis, le droit d'association existe pour tout le monde, sans distinction, sans exception aucune; l'on rencontre sur cette terre de liberté des associations religieuses appartenant à toutes les sectes différentes du christianisme ; on y voit le jésuite coudoyer le mormonite, et le capucin vivre paisiblement à côté du quaker. Pourquoi n'en serait-il pas de même en France? Que le soleil de la liberté luise donc enfin pour tout le monde ; qu'il soit permis à chacun, comme l'a dit notre grand chansonnier :

D'aller même à la messe

ou de se faire capucin à volonté! sinon adieu la liberté, adieu l'égalité; nous aurons fait une révolution dans les mots, nous n'aurons pas fait une révolution dans les choses!

SITUATION. — RÉFORMES.

(2e article.)

Il est bien avéré pour nous maintenant que notre pays se trouve pris d'un violent accès d'hypochondrie sociale et financière, et qu'il se plaît à couvrir d'ombres sinistres le splendide horizon ouvert à sa pensée, à sa richesse, à son travail. Celui qui traverserait la France en ce moment se dirait à coup sûr : « Voilà un peuple sur lequel se sont abattues toutes les calamités. Lui qui porte la tête si haut d'ordinaire, lui qui jette si hardiment sa gaieté à la face des boulets et de la mort, le voilà qui plisse son front, serre ses écus, chante des complaintes et commente les bulletins de Bourse pour savoir s'il doit vivre ou mourir. Assurément ce peuple est bien malheureux, bien tyrannisé, ou bien insensé et bien puéril. » Voilà ce qui s'échapperait des lèvres d'un penseur méditant sur nous; et comme nous ne croyons pas que la tyrannie soit en très-grand honneur ici pour le moment, nous sommes bien obligé de subir le dilemme et d'avouer que nous sommes insensés et puérils.

A vrai dire, nous faisons de la panique aujourd'hui afin d'être prêts pour les crises qui pourraient survenir. Aussi une langueur fatale gagne-t-elle peu à peu toutes les âmes, toutes les industries. Ce rocher, que le travail, Sysiphe moderne, roule éternellement sous le nom de production, semble prêt à retomber sur nous. Le bras qui le soutenait s'épuise à lutter contre les suspensions de payement, la baisse de toutes les valeurs, les coûteuses expériences des ateliers nationaux, etc. Or, comme le minimum de bien-être, de nourriture que l'État ne peut garantir législativement aux indigents, notre cœur, nos instincts le garantissent, il en résulte que le budget du paupérisme doit se grossir de toutes les sommes qui manquent au budget de la production. Tel qui ne s'impose pas aujourd'hui pour commanditer un atelier devra s'imposer au double pour commanditer les bureaux de bienfaisance, les crèches, les salles d'asile, les hôpitaux, les prisons;—car il est trois choses qui héritent des hommes que le salaire ne nourrit plus : la faim, la prison, la tombe.

Quelque rapidité qu'on mette à fuir dans ses terres, à y porter économiquement le deuil de ses opinions ou le fardeau de ses vaines frayeurs, on ne rompt pas pour cela les chaînes qui nous relient malgré nous à la patrie ; et le problème social nous atteint jusque dans nos plus secrètes demeures par l'impôt, par les vibrations de tout le corps social, par le marasme qui se propage sur tous les points. L'opulent propriétaire et le rentier sont en définitive les débiteurs de l'indigence, et ce qu'ils ne savent pas donner à l'ouvrier, il leur faudra le donner au mendiant, avec cette perspective de provoquer de terribles convulsions, et, — ce qui nous paraît tout aussi évident, — de racheter fort cher, une fois l'orage calmé, ces chevaux, ces dentelles, ces voitures et ces rentes qu'ils auront vendus à vil prix, au prix de la peur et de la colère.

Enfouir, cacher des capitaux, du numéraire, revenir ainsi aux procédés inintelligents de l'Orient ou des financiers de village, a donc, comme on vient de le voir, l'inconvénient d'être parfaitement inutile. Nous ajouterons maintenant que les capitaux ne se cachent jamais si bien que l'on ne puisse les découvrir. Vous avez beau les enfouir bien profondément, ils sont un peu comme le secret du barbier antique : ils se révèlent par mille indices accusateurs et par un luxe qu'on n'abdique jamais entièrement. Et puis, n'est-il pas évident que du jour où commence une crise financière et où la monnaie métallique, recherchée de toutes parts, passe en quelque sorte à l'état de talisman, de fétiche, n'est-il pas évident que dès ce jour commence en même temps la difficulté, l'impossibilité de mobiliser sa fortune, de la mettre en sûreté? Il n'appartient pas à tout le monde d'avoir de ces augustes et lointaines prévisions qui éparpillent les millions en Angleterre, en Amérique, en Hollande, comme autant d'*en-cas* destinés aux voyages forcés; et l'on peut dire très-hardiment qu'au milieu de la stupéfaction produite par le mouvement révolutionnaire de février, il est peu de personnes, même des mieux avisées, qui aient pu réaliser le dixième, et peut-être le vingtième de leur fortune. Le surplus reste échoué sur les plages perfides de la bourse, sous mille formes diverses, rentes, actions, bons du Trésor, etc. Que fait donc ce capitaliste timoré ou malveillant,— malveillant, car il est des heures suprêmes dans la vie des peuples où l'hostilité de parti devient un acte de lèse-patrie ; — que fait ce capitaliste, disons-nous, lorsqu'atteint de vertige il retire de la circulation la fraction monnayée de son avoir? Il fait tout simplement le contraire de ce que fait le pilote habile lorsqu'il jette pardessus bord une partie infime de la cargaison pour sauver le reste : il jette aux vents du hasard et à la mer le tout pour sauver la fraction; il commet un attentat monstrueux contre le bon sens et les quatre règles.

Elargissons s'il le faut ce calcul, faisons-le à la taille de la France tout entière : la folie d'une émigration de capitaux nous apparaîtra plus saillante encore. Ainsi, l'on peut évaluer la fortune totale de notre patrie à environ 100 ou 110 milliards, dont 50 milliards, et plus, sont mollement étalés en ce moment au doux soleil de mars ! Sur ce magnifique domaine privé du vrai roi, le peuple, on ne compte pas plus de 2 milliards 500 millions en monnaie métallique, or, argent, cuivre. Encore ces milliards sont-ils infiltrés, répartis de telle sorte dans la population, qu'il ne reste guère entre les mains des *récalcitrants et des poltrons quand même* plus de 100 millions immédiatement conversibles en valeurs propres à l'émigration. Or, dans la terrible crise que vient de subir si virilement l'Angleterre, la masse du numéraire exporté s'est élevée à près de *250 millions* de francs ; et on sait que la richesse métallique de ce pays s'élève à peine au tiers de celle qui circule chez nous.

Il est facile d'apprécier maintenant à quels piètres résultats ces grandes démonstrations de frayeur et de mauvais vouloir aboutiraient. Les heureux de la terre condamneraient à la stérilité la plus grande partie de leur opulence, ébranleraient leur situation, mentiraient à leur mission, qui est une mission d'intelligence, de libéralité, et rouvriraient cet abîme de la révolution qu'on a comblé avec des débris de sceptre, et qu'il faudrait combler peut-être avec les ruines de notre édifice agricole et industriel. — Tout cela pour vivre dans les tristesses d'un exil volontaire, de quelques deniers hâtivement dérobés à une tempête que l'on soulève précisément en croyant l'apaiser ; tout cela pour fermer les yeux aux vérités

politiques qui nous inondent ; tout cela pour chercher, nouveaux et débiles Josués, à arrêter le soleil des idées ; tout cela pour aller chercher loin de la patrie ce repos, cette grandeur, que nous aurons sans eux, et que *ni l'Angleterre épuisée, ni la Prusse, l'Autriche, l'Italie, la Belgique en fermentation, en mal de progrès, ne peuvent leur donner.*

Car, il faut bien le dire, puisque cela est vrai, les peuples qui nous entourent sont en marche vers le but que nous avons atteint. Ils en sont encore à l'agonie de leurs vieilles constitutions : nous en sommes à l'adolescence de notre République ; ils en sont au crépuscule du soir, nous au crépuscule du matin ; nous sommes le jour ils sont la veille.

Il est, nous le savons, de nobles cœurs, de grandes intelligences, de patriotiques et charitables élans dans ces classes élevées et dont la Révolution a chiffonné si brusquement les dentelles et les parchemins. Ces nobles cœurs, et ils sont nombreux, comprendront ce qui est écrit ici, le feront comprendre aux autres, et prendront ainsi leur part du salut et du bonheur de tous. C'est ainsi que la phase sentimentale et hostile de la crise se pourra terminer. La phase matérielle suivra de près, pourvu que le Gouvernement provisoire, si sympathique au pays, consente à arracher le sceptre des mains de l'utopie décevante et triomphante, pour le remettre aux mains de l'expérience.

Dans notre prochain article, nous dirons ce qu'on a fait et ce que peut-être il eût fallu, il faudrait faire.

Alcide FONTEYRAUD.

REVUE DES JOURNAUX.

Le National, après avoir dignement apprécié le caractère et la haute signification de la belle journée d'hier, examine les demandes présentées au Gouvernement relativement à l'éloignement des troupes de Paris et à l'ajournement des élections générales

« Quant à l'armée, dit-il, c'est, à notre sens, une crainte mal fondée, injuste même, que de vouloir l'exclure absolument de Paris. L'armée, animée de sentiments fraternels, de patriotiques idées, n'est dangereuse qu'aux ennemis de la République. En son nom, nous protesterions contre une défiance que rien ne justifie, s'il était vrai qu'elle fût entrée dans l'esprit de la population parisienne. Nous ne faisons pas de catégories, nous ne créons pas de distinctions : les soldats de l'armée sont nos frères ou nos enfants; nous les considérons comme tels. Si la frontière était menacée, si la République courait un péril, s'il nous fallait aller défendre au dehors quelque peuple attaqué dans son indépendance ou sa liberté, n'est-ce pas à des troupes venant échauffer leur patriotisme et leur dévouement à ce foyer qui brûle sans relâche dans les cœurs des combattants de février que la France remettrait avec le plus de confiance la gloire des ses armes et l'honneur de son nom?

» Reste la dernière demande.

» On conseille au Gouvernement provisoire de rejeter jusqu'au 31 mai prochain l'époque de la réunion des électeurs. Ce projet, nous le repoussons en principe, comme une atteinte à la souveraineté du peuple; en fait, comme une déviation de la politique suivie jusqu'à présent par le Gouvernement.

» Et sur quoi motiverait-on cet ajournement? Pourra-t-on dire que cet admirable peuple qui a renversé une dynastie, et s'est arrêté après la victoire, sans qu'un cri de haine, un accent de vengeance contre les propriétés ou les personnes se soit échappé de ses lèvres, manque de l'intelligence nécessaire pour choisir ses représentants? Mais tout ce qui s'est passé depuis le 24 février proteste contre cette allégation, et nous ne voudrions d'autre preuve de la parfaite aptitude du peuple à exercer le droit le plus sacré qui lui appartienne, le droit de choisir ses représentants, que la manifestation d'aujourd'hui elle-même.

» Aussi nous le disons sincèrement, s'il est des hommes qui doutent des lumières du peuple, ils se trompent. Et si, convaincus aussi bien que nous de la parfaite intelligence des citoyens, ils redoutent seulement le péril d'une élection trop prompte, nous croyons qu'ils commettent à leur insu une nouvelle erreur. Tout délai doit nuire à la République elle-même, en laissant à de folles espérances, qui se sont déjà trahies, le temps de grandir, à de coupables desseins que la manifestation d'aujourd'hui a tués dans leur germe, le temps de se former.

La Réforme. L'imposante manifestation d'hier inspire à ce journal les considérations suivantes :

« Paris vient d'avoir sa seconde grande journée : la première fut la fête des morts, fête attristée par le deuil des familles et de la patrie, mais puissante et forte comme le réveil d'un monde; car il y avait un peuple entier qui faisait cortége à ces funérailles.

» Aujourd'hui, c'était la fête de l'égalité : cent cinquante mille hommes, distribués en colonnes profondes, et marchant au pas, comme nos soldats des vieilles batailles, se sont massés sur la place de l'Hôtel-de-Ville et le long des quais adjacents ; ils étaient calmes comme la force, sous la bannière de la justice!

» Ah! nous avions déploré d'abord ce pauvre incident de pompons et de petite aristocratie soulevé par les compagnies d'élite! — Nous avions redouté qu'une scission fatale ne s'ouvrît dans la grande famille, et que la République et la Patrie n'eussent à souffrir de ce débat subalterne, indigne d'un aussi grand peuple que le nôtre.

» Maintenant nos alarmes sont tombées; nous avons vu passer la révolution tout entière; nous l'avons vue s'épandre comme la mer qui va caresser le phare de ses vagues tranquilles, et nous avons compris que le droit serait désormais invincible et souverain, puisqu'il était servi, défendu par la plus formidable des armées, par tout un peuple !

» Et que nous importe aujourd'hui la chétive querelle d'hier! Il y a, dans la manifestation de l'Hôtel-de-Ville, un enseignement qui tout efface et ne permet plus la polémique des casernes ; c'est la puissance morale qui vient de se dégager du sein des multitudes, c'est l'âme du peuple paisible et fort, embrassant le droit sous le balcon de l'Hôtel-de-Ville.

» Que ceux-là qui nous ont fait cette journée soient bénis. Nous ne leur en voulons plus, car la République vient de passer sa grande revue, comme aux jours sacrés de notre première Révolution, et la République est immortelle, car ses phalanges se sont multipliées et son cœur s'est agrandi. La force a reçu le baptême des idées!

» Si le Gouvernement provisoire sait comprendre, il verra que tout est sauvé, puisque la conscience est vivante et que le droit est fondé dans l'âme publique.

» Quant au citoyen ministre de l'intérieur, les acclamations du peuple l'ont assez vengé de la coalition des calomnies et des rages aveugles de la contre-révolution ! »

Le Courrier français rend hommage à ce sens judicieux du peuple, à l'aide duquel peut s'établir sans le moindre danger la liberté illimitée de parler et d'écrire.

« Une chose qui domine, dans notre pensée, toutes les inquiétudes de détail que peut faire naître la situation, c'est la confiance entière, loyale, aveugle dans le bon sens et la droiture du jugement des masses. Nous avons foi, grande foi dans le peuple ; nous n'avons foi qu'en lui : la foi nous sauve !

» Laissons se produire au grand jour de la liberté toutes les doctrines qui s'étaient engourdies dans la caducité du passé, toutes les thèses viriles qui s'alimentent dans l'énergie féconde des actualités, tous les systèmes qui germent dans les champs indécis de l'avenir; qne le peuple écoute tout, sache tout et qu'il juge ! Ne vous inquiétez pas ; il jugera bien, car il juge en dernier ressort : au-delà du peuple, il n'y a personne !

» Le frein du peuple est un vieux mors qu'on n'a jamais trouvé que parmi les harnais dynastiques des légitimités royales; le frein du peuple fut inventé par le despotisme pour tenir le lion en arrêt sur la ligne tracée entre la servitude et la souveraineté; le peuple n'a pas besoin de frein pour fournir une carrière dont lui seul doit fixer les limites conservatrices de sa propre existence.

» Laissez au peuple la liberté large et entière, et vous verrez bientôt s'établir l'équilibre dans la diversité de ses éléments. »

Le **Journal des Débats** apprécie comme suit les deux décrets financiers concernant l'adjonction de 45 0/0 au total des contributions directes et l'ajournement de l'échéance des bons du Trésor.

« Ces deux mesures, dit-il, ont pour excuse la nécessité, qu'il est impossible de ne pas reconnaître. De tous les expédients qu'il était possible d'imaginer en l'absence du crédit public, c'est encore ce qu'il y a de moins regrettable. La propriété foncière est malheureusement habituée à ce qu'on lui demande des sacrifices extraordinaires dans les temps difficiles. C'est ainsi qu'à la fin de l'Empire les impôts directs furent augmentés. Pareille chose eut lieu en 1831. Quant aux bons du Trésor, du moment que le Gouvernement provisoire avait touché aux caisses d'épargne, il était évident qu'ils seraient atteints. Les capitalistes subiront la même destinée que les gens peu aisés qui avaient apporté leurs réserves aux caisses d'épargne, que les propriétaires, que les manufacturiers, que les commerçants, pour qui l'aggravation des impôts directs est une cause de gêne. Dans la position actuelle de la patrie, chacun doit, sans murmures, supporter un surcroît de charges, et accepter même des embarras.

» Sur les ressources que l'État se ménage ainsi, une somme de 60 millions va être immédiatement consacrée à doter les comptoirs qui, en vertu du décret du 9 mars, doivent être fondés à Paris et dans tous les grands centres agricoles, manufacturiers et commerçants. Lorsque la confiance sera revenue par suite de mesures bien entendues et plus encore de manifestations du Gouvernement provisoire semblables à la proclamation d'hier sur les élections, ou par l'effet de la résolution que les citoyens, s'ils veulent montrer qu'ils sont dignes de la liberté, sont tenus de trouver au fond de leur âme, les capitaux reparaîtront. En attendant, les comptoirs qu'il s'agit aujourd'hui de doter seront d'un précieux secours pour entretenir le travail. »

MANIFESTATION POPULAIRE.

(*Extrait du* MONITEUR.)

A une heure, une immense colonne de jeunes gens et d'ouvriers est partie de la place de la Révolution et s'est dirigée dans le plus grand ordre vers l'Hôtel-de-Ville. On voyait de loin en loin les drapeaux tricolores se déployer et montrer les inscriptions de divers clubs et de différentes corporations. Au fur et à mesure que ces groupes arrivaient, ils se rangeaient derrière leur bannière, autour de la place.

Vers deux heures, tous les membres du Gouvernement se trouvant réunis, une députation composée d'environ quarante délégués des diverses corporations et clubs a été introduite dans l'Hôtel-de-Ville et reçue par le Gouvernement.

Le citoyen *Gérard* a lu une adresse ainsi conçue :

« Citoyens du Gouvernement provisoire,

» Vous avez proclamé que vous vouliez la révolution, la souveraineté du peuple, la démocratie, la république, une constitution faite par une assemblée nationale.

» Vous avez déclaré que tous les citoyens étaient gardes nationaux, et que tous devaient concourir aux élections de la garde nationale.

» Vous avez encore déclaré que vous vouliez de véritables élections, une véritable garde nationale, une véritable constitution ; c'est pourquoi nous nous sommes ralliés autour de vous, et vous avons donné notre appui. Cependant les autorités subalternes chargées de préparer l'inscription pour la garde nationale ont négligé les moyens de rendre cette garde nationale complète, et si les élections étaient faites le 25, il n'y aurait point de véritable garde nationale.

» D'ailleurs le peuple n'a pas eu le temps de se concerter et de s'éclairer sur les choix à faire, et par conséquent il n'y aurait pas de véritables élections. Il en est de même des autres élections, si l'on veut avoir une véritable assemblée nationale qui puisse consolider la révolution et la république; il est indispensable que tous les citoyens soient inscrits sur les listes électorales, et qu'ils aient le temps de s'éclairer et de s'entendre pour voter avec une entière indépendance et parfaite connaissance de cause; mais pour que les élections soient parfaitement indépendantes et libres, il est nécessaire qu'il n'y ait dans la capitale aucune troupe armée et soldée. Le peuple considère les soldats comme des frères, et veut toujours fraterniser avec eux ; mais le principe démocratique exige qu'il n'y ait que des citoyens là où le peuple et les représentants ont à délibérer.

» En conséquence nous venons vous apporter les vœux du peuple de Paris et vous demander en son nom :

» L'éloignement des troupes;

» L'ajournement au 5 avril des élections de la garde nationale ;

» L'ajournement au 31 mai des élections pour l'assemblée nationale ;

» Citoyens du Gouvernement provisoire, nous ne pouvons nous le dissimuler, des manœuvres contre-révolutionnaires pourraient mettre en danger la paix publique et la révolution, si votre patriotisme et votre dévouement ne venaient pas nous sauver tous.

» Hier une manifestation menaçante avait pour but de vous ébranler ; nous y répondons par une manifestation pacifique, pour vous défendre et nous défendre avec vous.

» Que le Gouvernement s'appuie résolument sur un peuple franc et généreux; qu'il lui donne l'exemple de l'union, de l'unité, de la confiance et de la fermeté, et l'ordre sera solide, comme la liberté, le commerce avec le travail et l'industrie, la République triomphera, fera l'honneur de la France et accomplira le bonheur et l'humanité. »

M. Louis Blanc a répondu aux délégués :

« Le Gouvernement provisoire de la République est fondé sur l'opinion ; il ne l'oubliera jamais. Notre force, nous l'espérons, est dans la force du peuple; notre volonté doit toujours être en harmonie avec la sienne. Nous vous remercions des paroles pleines de sympathie et de dévouement que vous nous adressez. Le Gouvernement provisoire le mérite par son courage, par sa *ferme volonté* de faire le bien du peuple, avec le concours du peuple et en s'appuyant sur lui.

» Les pensées d'ordre que vous avez manifestées sont la consécration de la liberté en France. Il faut que la force du peuple se montre sous l'apparence du calme : le calme est la majesté de la force.

» Vous nous avez exprimé des vœux qui feront l'objet de nos délibérations. Vous-mêmes, citoyens, vous ne voudriez pas que le Gouvernement qui est appelé à vous représenter cédât à une menace. Avec la sagesse qui caractérise le peuple, vous avez compris que, puisque nous avions l'honneur de vous représenter, nous devions le faire en conservant notre dignité d'hommes, notre dignité de représentants du peuple. Les vœux que vous avez exprimés seront pris en grande considération, précisément parce qu'ils se sont produits dans des termes pleins de modération. Nous délibérerons sur les vœux que vous avez émis, et soyez sûrs que le plus ferme désir du Gouvernement provisoire est de marcher avec le peuple, de vivre pour lui, et, s'il le fallait, de mourir pour lui. (Bravo ! bravo !)

» Dites au peuple qui vous a envoyés que nous nous honorons d'être ses représentants ; dites-lui que nous ne pouvons avoir une volonté qui ne soit pas la sienne, puisque sans lui nous ne serions rien, et que nous ne faisons ici que garder la place de sa souveraineté.

» Nous vous remercions de ce que vous êtes venus à nous pleins de confiance dans notre patriotisme, pleins de confiance dans le désir qui est au fond de nos cœurs, de faire avec vous, dans votre intérêt, sans vous oublier jamais, le salut de la République. Nous vous remercions, comme hommes, de nous avoir mis en état de le faire avec indépendance.

» Maintenant, citoyens, laissez-nous délibérer sur ces vœux ; laissez-nous délibérer pour qu'il soit bien entendu que le Gouvernement provisoire de la République ne délibère pas sous l'empire d'une menace. Il était permis à ceux qui ne représentaient que le privilége, il leur était permis d'avoir peur ; cela ne nous est pas permis, à nous, parce que nous sommes vos représentants, et qu'en gardant notre dignité, nous gardons la vôtre ! »

Ces dernières paroles ont été chaleureusement applaudies.

M. Cabet. Nous sommes venus exprimer nos vœux. Le Gouvernement provisoire ne peut ignorer la situation du pays; il a, comme nous avons tous, besoin d'énergie pour sauver la chose publique. Nous espérons, citoyens membres du Gouvernement provisoire, que votre patriotisme et votre dévouement au peuple, à la liberté, à la révolution, trouvera les moyens de dissiper toutes les inquiétudes et de donner à la marche révolutionnaire le caractère d'ordre, de liberté, d'union, de confiance universelle qui lui est nécessaire, pour assurer le triomphe de la République et consolider ses destinées.

» Maintenant, le Gouvernement est trop sage pour ne pas vouloir délibérer ; et nous, nous sommes trop amis de l'ordre et de la liberté pour ne pas lui laisser la faculté de délibérer en effet. »

M. Ledru-Rollin, membre du Gouvernement provisoire : « Je n'ai qu'un mot à ajouter, et je crois que ce mot aura quelque action sur vos esprits. Vous représentez Paris, mais vous comprenez que la France se compose de l'universalité des citoyens. Or, je me suis adressé, il y a deux jours, à tous les commissaires des départements pour leur demander ceci : Est-il possible matériellement que les élections aient lieu le 9 avril? Est-il possible politiquement, et dans l'intérêt de l'établissement de la République, que les élections aient lieu le 9 avril ? Vous ne pouvez pas, citoyens, imposer au Gouvernement de délibérer sans être éclairé avant tout sur l'état de la France, sans être informé par ses commissaires.

» Vous représentez indubitablement la cité la plus active, et par là même la plus intelligente; mais vous ne pouvez pas avoir la prétention de représenter la France tout entière; vous ne pouvez l'avoir qu'à une condition, c'est que, élus par le peuple, représentants du peuple, nous ayons pour les départements, pour la France entière comme pour Paris, la volonté et le dernier mot du peuple. Il faut que vous attendiez quelques jours. J'ai fixé au 25 au plus tard, pour les départements les plus éloignés, les réponses qui doivent m'être faites. Quand le Gouvernement, prenant en considération le vœu de Paris, qui ordinairement donne l'impulsion à la France, mais qui, cependant, ne peut vouloir opprimer la France, quand les vœux des départements auront été exprimés, alors le Gouvernement, représentant du pays tout entier, pourra assigner un délai, et pourra dire si, en effet, il est nécessaire pour la République, pour l'établissement de la République, qui n'est que décrétée, mais que nous ne voulons pas encore voir s'en aller en une vaine fumée. Si nous ne voulons pas une représentation nationale qui ne serait qu'une représentation masquée des principes qui ont été détruits; si nous ne voulons pas voir s'effacer encore le gouvernement que nous avons vu s'effacer dans d'autres temps; si nous voulons une représentation qui soit vraiment républicaine ; si nous la voulons ainsi, si le peuple la veut ainsi; si nous croyons que, à ce moment, les élections ne puissent pas se faire de manière à assurer d'une façon indélébile, incommutable, le principe que nous avons vu proclamer après la victoire : oh ! alors, les élections seront ajournées; mais, encore une fois, vous ne pouvez pas, vous, fraction du peuple, mais non pas délégués de la France tout entière, vous ne pouvez pas vouloir que nous vous répondions avant de nous être éclairés.

Un membre de la députation. Il y a deux questions sur lesquelles on peut donner une réponse immédiate; elles ne concernent que Paris, c'est le renvoi de toute troupe soldée et l'ajournement des élections de la garde nationale.

M. Louis Blanc, membre du Gouvernement provisoire. Citoyens, je vous engage, dans l'intérêt même de la solution que vous désirez, dans l'intérêt de la dignité du gouvernement dont nous devons avoir grand souci, nous vous conjurons de laisser le Gouvernement provisoire à la sagesse de ses délibérations; nous allons étudier profondément la question avec le désir sincère de faire ce que le peuple demande, mais en conservant notre liberté, parce que la liberté est un devoir de conscience que vous ne voudriez pas méconnaître.

M. Sobrier, délégué du peuple. Les délégués du peuple n'ont nullement l'intention de faire violence au Gouvernement provisoire; nous avons une confiance entière au Gouvernement provisoire. Nous l'avons soutenu jusqu'à présent, nous le soutiendrons toujours jusqu'à l'Assemblée constituante. (Oui ! oui ! toujours !)

» La circulaire du citoyen Ledru-Rollin a été approuvée par le peuple ; les départements l'approuveront comme Paris, quand ils seront éclairés.

» Le peuple, vous le savez, a été héroïque pendant le combat, généreux après la victoire, magnanime assez pour ne pas punir.

» Il est calme parce qu'il est fort et juste.

» Que les mauvaises passions, que les intérêts blessés se gardent de le provoquer !

» Le peuple est appelé aujourd'hui à donner la haute direction morale et sociale. Il est de son devoir de rappeler fraternellement à l'ordre ces hommes égarés qui tenteraient encore de se maintenir en corps privilégiés dans le sein de notre égalité. Il voit d'un œil sévère ces manifestations contre celui des ministres qui a donné tant de gages à la révolution.

» Le peuple vient aujourd'hui exprimer sa volonté.

» Peuple initiateur! belle France! tu n'as point failli à ta mission !... Ton génie, qui en 89 et 93 a détruit le vieux monde, va bientôt compléter son œuvre par l'affranchissement universel de tous les hommes. Alors les peuples seront véritablement frères, et leur devise éternelle sera : *Liberté, égalité, fraternité, unité.* »

M. de Lamartine, prenant ensuite la parole, a transmis au peuple les vues du Gouvernement sur les trois demandes formulées par lui. Il a annoncé l'ajournement, précédemment résolu, des élections de la garde nationale, puis abordant la question de l'éloignement des troupes :

» Cette question, a-t-il dit, n'existe pas. Il n'y a pas de troupes à Paris, si ce n'est peut-être 1,500 ou 2,000 hommes dispersés pour les postes extérieurs, pour la protection des portes et des chemins de fer, et il est faux que le Gouvernement ait songé à en rapprocher de Paris. Il faudrait qu'il fût insensé, après ce qui s'est passé, après que la royauté déchue a vu

se fondre 80,000 hommes de troupes contre le peuple désarmé de Paris, pour songer à lui imposer avec quelques corps d'armée épars et animés du même républicanisme, des volontés contraires à vos volontés et à votre indépendance! Nous n'y avons pas songé, nous n'y songerons jamais. Voilà la vérité, rapportez-la au peuple : sa liberté lui appartient parce qu'il l'a conquise; elle lui appartient parce qu'il saura la garder de tout désordre! La République, à l'intérieur, ne veut pas d'autre défenseur que le peuple armé.

» Mais, quoique ceci soit la vérité aujourd'hui, et que nous vous déclarions que nous ne voulons que le peuple armé pour protéger ses institutions, n'en concluez pas que nous consentions jamais à la déchéance des soldats français! (Non! non! Bravo!) N'en concluez pas que nous mettions notre brave armée en suspicion, et que nous nous interdisions de l'appeler même dans l'intérieur, même à Paris, si des circonstances de guerre commandaient telle ou telle disposition de nos forces pour la sûreté extérieure de la patrie!

» Le soldat, qui n'était hier que soldat, est citoyen aujourd'hui comme vous et nous. (Oui! oui!) Nous lui avons donné le droit de concourir par son vote de citoyen à la représentation et à la liberté, qu'il saura défendre aussi complétement que toute autre fraction du peuple! »

Venant ensuite à la troisième et principale question, celle de la prorogation à un terme éloigné de la convocation de l'Assemblée nationale, M. *de Lamartine* a déclaré ne vouloir engager en rien l'opinion de ses collègues ni la sienne sur une mesure qui engage aussi profondément les droits du pays entier.

« Si vous me commandiez, a-t-il dit, de délibérer sous la force, et de prononcer la mise hors la loi de toute la nation, qui n'est pas à Paris; de la déclarer pendant trois mois, six mois, que sais-je? exclue de sa représentation et de sa constitution, je vous dirais ce que je disais à un autre gouvernement, il y a peu de jours, vous n'arracheriez ce vote de ma poitrine qu'après que les balles l'auraient percée! (On applaudit.) Non, destituez-nous mille fois de notre titre, plutôt que de nous destituer de nos opinions libres, de notre dignité, de notre inviolabilité évidente, évidente au dehors, sachez-le bien, autant qu'au dedans! Car, pour qu'un gouvernement soit respecté, il faut qu'un gouvernement ait, non-seulement le fait, mais l'apparence aussi de la liberté. (Très-bien! très-bien!)

» Comprenez donc votre pouvoir dans le nôtre, votre dignité dans la nôtre, votre indépendance dans la nôtre, et laissez-nous, dans l'intérêt même de ce peuple, réfléchir et délibérer de sang-froid, adopter ou repousser les vœux dont vous êtes l'organe auprès de nous. Nous ne vous promettons, je ne vous promets, quant à moi, que de les peser dans notre conscience, sans peur comme sans prévention, et de décider ce qui nous paraîtra, non pas la volonté seulement du peuple de Paris, mais le droit et la volonté de toute la République! (Bravo! très-bien!) »

Toute la députation applaudit à ces paroles éloquentes. Quelques-uns de ses membres serrent la main de M. de Lamartine, et lui disent : « Soyez sûr que le peuple n'est là que pour appuyer le Gouvernement provisoire, et l'assurer de son dévouement. »

« J'en suis convaincu, Messieurs, répond M. de Lamartine; mais la nation pourrait s'y tromper. Prenez garde à des réunions de ce genre, quelques belles qu'elles soient : les *dix-huit brumaire* du peuple pourraient amener, contre son gré, les dix-huit brumaire du despotisme, et ni vous ni nous nous n'en voulons. »

A ce moment la députation se retire; le peuple qui se trouve sur la place demande à grands cris les membres du Gouvernement provisoire. Ceux-ci accèdent à ce désir; ils descendent et viennent se placer sur une estrade qui vient d'être dressée à la porte du milieu de l'Hôtel-de-Ville. Une immense acclamation accueille leur arrivée; on voit cette foule de têtes se découvrir et mille mains agiter des chapeaux.

Ayant obtenu le silence au bout de quelques instants, M. Louis Blanc prend la parole, et s'adresse en ces termes au peuple, qui l'écoute avec un religieux silence :

« Citoyens, au nom du Gouvernement provisoire de la République, je vous remercie de nous avoir exprimé vos vœux; car le Gouvernement, étant sorti du peuple, entend s'appuyer sur la volonté du peuple, sans lequel il ne serait rien. Le Gouvernement provisoire va délibérer sur les importantes questions qui lui ont été soumises; mais il vous demande de pouvoir le faire librement, parce qu'il y va de sa dignité, qui est la vôtre. Vous avez compris qu'il faut laisser la violence à ceux qui ne sont pas forts. (Oui! oui! — Explosion d'applaudissements.) A ceux qui sont forts comme vous, il appartient d'exprimer leur volonté résolument, mais avec modération, avec majesté. C'est ce que vous avez fait : nous vous en remercions. Votre attitude a ménagé notre indépendance : grâces vous en soient rendues!

» Maintenant, citoyens, et au moment de délibérer, nous vous prions de vous retirer dans le plus grand calme, en bon ordre. Ayez confiance en nous; croyez que le jour où nous ne pourrions plus faire le bien, nous nous retirerions, et, comme je le disais tout-à-l'heure à vos délégués, si nous retirer ne suffisait pas, nous saurions mourir. (Bravo! bravo!) » — Des milliers de bras se lèvent et la place retentit d'acclamations.

A peine M. Louis Blanc a-t-il cessé de parler, que les plus vives acclamations se renouvellent; les cris de : *Vive la République! vive le Gouvernement provisoire!* se font entendre de toutes les parties de la place. Les membres du Gouvernement descendent de leur tribune improvisée, et les masses agglomérées se mettent en mouvement dans un ordre vraiment admirable pour se diriger vers la colonne de la Bastille. Ce défilé dure plusieurs heures, et les derniers des 150,000 hommes qui le composaient passaient à cinq heures devant la façade de l'Hôtel-de-Ville.

Une députation des Irlandais demeurant à Paris est venue présenter aujourd'hui une adresse de félicitations au Gouvernement provisoire.

M. *de Lamartine* a répondu :

« Citoyens de l'Irlande, je regrette que le Gouvernement provisoire tout entier, qui vient de se retirer après les graves préoccupations de la journée, n'ait pas pour satisfaction et pour jouissance d'entendre l'adresse que vous venez de nous présenter.

» L'Irlande a inscrit sur sa devise les nobles paroles du martyr dont vous rappelez la mémoire : « Que nulle main esclave ne grave une inscription sur ma tombe avant que l'Irlande soit libre. » Ces paroles sont devenues une vérité pour votre pays; elle a été une prophétie de votre indépendance religieuse, et bientôt, je l'espère, de votre complète indépendance constitutionnelle. (Bravo! bravo!) Veuillez dire aux séminaristes irlandais, que si le Gouvernement provisoire n'a pas eu la satisfaction de les entendre, il a eu le plaisir de les apercevoir des fenêtres de l'Hôtel-de-Ville. Je vous prie de les remercier et de leur dire que la liberté conquise en Février par le peuple français n'est point hostile à la conscience humaine. La France se glorifie au contraire de trouver dans sa religion la source de sa liberté, et ceux qui viendront fraterniser avec elle dans les sentiments de cette religion seront deux fois ses frères. » (Vive approbation.)

La députation se retire aux cris de *Vive la République! vive le Gouvernement provisoire!*

Bien qu'il y ait lieu d'espérer que les bonnes relations qui existent entre la France et les puissances étrangères ne seront pas troublées, des dispositions viennent d'être prises dans le but de concentrer vers les frontières un nombre de troupes assez considérable pour être en mesure de faire face à toutes éventualités. D'un autre côté, les jeunes soldats qui étaient disponibles dans leurs foyers, sur les diverses classes non libérées, sont appelés à l'activité; ils doivent être immédiatement incorporés, et, à cet effet, les cadres des régiments d'infanterie vont être élargis par la création d'une huitième compagnie dans chaque bataillon.

Des dispositions analogues sont adoptées à l'égard de la cavalerie et de l'artillerie; ces deux armes comme toutes les autres seront promptement en état de concourir avec succès à la défense commune.

Le conseil de défense générale continue ses importants travaux, et toutes les propositions sanctionnées par le Gouvernement ont pu jusqu'ici être mises sans délai à exécution par le ministre de la guerre, dont les prévisions sont incessantes.

La plus grande activité règne aussi dans les différents services de l'administration militaire, et elle ne néglige rien, dit-on, pour qu'il soit pourvu régulièrement à tous les besoins de l'armée.

Le Gouvernement provisoire, considérant que la loi destinée à proroger la durée de la banque de Bordeaux n'a pu être votée, et que l'autorisation accordée expire le 23 novembre prochain, a prévu d'urgence les inconvénients graves qui pourraient résulter de la suspension, même momentanée, des affaires de cet établissement; en conséquence, il a décrété hier la prorogation jusqu'au 31 décembre 1849 de la durée de la constitution actuelle de la banque de Bordeaux.

Le Gouvernement provisoire a pris la décision suivante :

Prenant en considération les grands services rendus, à diverses époques, par la garde nationale, dans la défense du territoire, et le rôle si important qu'elle serait appelée à y jouer au jour du danger.

Les commandants de la garde nationale sédentaire et de la garde nationale mobile de la Seine assisteront, avec voix délibérative, aux séances de la commission de défense nationale, toutes les fois que cette commission aura à délibérer sur des questions relatives au service et à l'emploi de ces gardes nationales.

Nous apprenons que le ministre de la guerre, voulant que l'avancement attribué par la loi au tour du choix soit accordé, non plus comme autrefois à la faveur, mais exclusivement à ceux qui ont rendu des services réels au pays, vient d'adresser aux chefs de corps la circulaire dans laquelle nous remarquons les passages suivants :

« Colonel, je vous invite à me faire connaître d'urgence les modifications dont vous paraîtraient susceptibles les tableaux d'avancement établis à l'inspection générale dernière. Votre réponse *motivée* sera remise, sans le moindre retard, au général commandant la subdivision, qui me la transmettra après l'avoir revêtue de ses observations.

» Vous comprendrez, colonel, combien il importe que les récompenses ne soient accordées qu'à ceux qui les ont méritées par leurs services militaires; vous sentirez enfin qu'aucune considération personnelle ne doit vous empêcher de me désigner les plus dignes. »

La circulaire se termine par l'énumération des dispositions prises par le Gouvernement dans l'éventualité d'une rupture avec les puissances étrangères.

Hier, vendredi, 17 mars, a eu lieu, au palais du Luxembourg, dans la salle des séances de l'ancienne chambre des pairs, la réunion générale des délégués représentant les patrons des principales industries de Paris. M. Louis Blanc a prononcé un discours important que nous reproduirons demain.

— Le ministère des finances vient de prendre, pour l'exécution du décret du 16 mars, relatif aux bons du Trésor émis avant l'établissement de la République, les dispositions suivantes :

Le Trésor remboursera intégralement, en monnaie légale, l'intérêt attaché à ces bons. Quant au capital, il sera remboursé, au choix des parties intéressées, soit en coupons de l'emprunt national, rentes 5 0/0 au pair, soit en nouveaux bons à six mois d'échéance et à l'intérêt de 5 0/0 l'an.

L'intérêt attaché à ces nouveaux bons courra, ainsi qu'il est de principe, du jour de la présentation des bons primitifs.

FAITS DIVERS.

Hier matin, un drapeau blanc a été arboré au sommet de la porte St-Martin et arraché immédiatement.

Pendant la journée, on a arrêté et conduit à la préfecture de police quelques individus qui criaient *vive Henri V!*

Au sujet de ces folles manifestations, M. de Larochejaquelin adresse à certains journaux une lettre dans laquelle nous remarquons les passages suivants :

« Des agents de désordre ou de véritables fous essaient, dit-on, de jeter la perturbation dans la société en arborant des couleurs, en poussant des cris qui rappellent les différends passés qui ont divisé la France depuis quarante ans.

» Ils n'obtiendraient d'autre résultat que d'armer les citoyens les uns contre les autres, de pousser aux plus déplorables excès. Unissons-nous contre eux; que le bon sens public et le ridicule en fassent justice. »

— Les grenadiers du 1er bataillon de la 6e légion, de garde à l'Hôtel-de-Ville, ont donné, jeudi dernier, une adhésion complète à la mesure qui supprime les compagnies d'élite dans la garde nationale. Ils ont considéré immédiatement leur compagnie comme dissoute, et sont venus verser dans la caisse municipale le produit des cotisations du dernier mois, s'élevant à la somme de 300 fr.

— On dit que le théâtre des Tuileries, pouvant tenir 1,500 à 2,000 personnes, va être converti en salle matinale de concerts. Ce serait doter Paris d'un établissement indispensable, et dont la position et le luxe seraient de nature à satisfaire toutes les exigences.

— On assure que M. le duc de Coigny, ex-aide de comp de l'empereur, de Louis XVIII, de Charles X et de Louis-Philippe, se propose de remplir les mêmes fonctions auprès de la République.

— Nous avons à signaler un nouvel exemple de l'admirable esprit d'ordre qui anime la population ouvrière. Le 24 février dernier, au moment de la lutte, le feu a été mis à un bateau appelé *grue*, rangé sur le port de Bercy. Cet acte a paru le résultat d'une malveillance privée, et une instruction ayant été ordonnée par M. Landrin, commissaire du Gouvernement, les inculpés sont venus eux-mêmes se remettre à la disposition de l'autorité; interrogés sur-le-champ, ils ont été mis en liberté sur leur parole de se représenter à toute réquisition de la justice.

— M. de Balzac, notre fécond romancier, vient d'adresser aux électeurs la lettre suivente :

« Monsieur,

» Quelques personnes m'ayant fait l'honneur de penser à moi pour la députation à l'Assemblée nationale, j'ai attendu que leur nombre fût assez considérable, et que mon nom fût inscrit sur des listes, pour ne pas être taxé d'outrecuidance, en déclarant que, si de telles fonctions m'étaient confiées, je les accepterais.

» La gravité des circonstances, la solennité du débat, la grandeur et la solidité de l'empire à fonder, après cinquante-huit ans d'essais, ne permettent à aucun élu de fuir un pareil mandat, au moment où la France appelle toutes ses forces et ses intelligences.

» H. Balzac. »

— Les délégués des différents corps d'état sont invités à se réunir dimanche à trois heures au Luxembourg, pour traiter une question importante.

La Curée recommence.

Plus l'ordre se raffermit, plus la cupidité s'éveille. Les difficultés sérieuses du moment, la question des finances, celle de l'organisation du travail, l'ordre à établir dans l'administration, avaient ralenti un instant ce mouvement hideux de quémandeurs allant tendre la main au pouvoir nouveau. Voilà maintenant que la curée recommence de plus belle.

Statistique faite, il s'écrit 4,000 suppliques par jour.

L'ambition! l'ambition! c'était autrefois la passion des nobles cœurs, c'est aujourd'hui l'instinct des âmes vulgaires.

« Comment! vous n'êtes rien, mon ami! Vous n'aurez pas une cuisse ni même une patte du dindon populaire. »

Voilà ce que cent personnes nous ont dit.

« Que gagnez-vous à la Révolution? En vérité, il serait bête de n'avoir pas au moins une miette du gâteau? »

C'est une autre phrase qu'on ne cesse de corner aussi à nos oreilles.

Ainsi l'avidité est le grand patriotisme de ce temps-ci. On veut bien pratiquer la vertu républicaine, mais seulement la vertu qui rapporte tant par mois.

Sauf d'honorables mais de très-rares exceptions, les allures, le langage et les mœurs dont nous venons de parler sont les mœurs, le langage et les allures de Paris. Regardez bien! Nous sommes encombrés d'esprit, étouffés de génie, pressés, foulés par les capacités de tout âge et de tout sexe, qui se haussent sur la pointe de leurs talons, le bout du pied en l'air, pour repousser à leur profit ceux qui sont en place. Hélas! ceci ne se passe pas qu'à Paris, mais un peu partout. Il n'est plus qu'un seul cri dans toute la France :

— Ote-toi de là que je m'y mette. Partageons.... je prends tout.

Montesquieu disait : « Il devrait y avoir une loi contre les quêteurs. (*Corsaire.*)

Départements.

Lyon, 17 mars. — Tout prétexte aux bruits alarmants que la malveillance fait courir sur la situation de cette ville, cesse complétement par l'évacuation des forts qui nous est annoncée en ces termes, par le *Courrier de Lyon* du 17 mars :

« Hier matin, vers onze heures, les forts du nord de la place de Lyon ont été volontairement remis à la garde nationale par les ouvriers qui s'y étaient installés depuis les premiers jours de la révolution. Ces ouvriers, réunis à un détachement de la garde nationale de la Croix-Rousse, sont ensuite descendus dans notre ville, en armes, drapeau déployé, et au son du tambour. Après avoir été passés en revue sur la place de la Préfecture par les autorités provisoires, ils sont revenus sur la place des Terreaux, et ont déposé au Musée un buste en plâtre de la Liberté, porté au milieu d'eux, sur un brancard. Après quoi ils sont tranquillement retournés à leurs travaux. »

— Des bruits analogues ont circulé au sujet de la tranquillité de la ville de Marseille. Voici ce que nous lisons dans un journal de cette ville, en date du 15 mars :

« Des ouvriers nous écrivent au sujet des bruits qui circulent. On a dit qu'il y avait des révoltes pour augmentation de salaire, on a même ajouté que les ateliers étaient fermés.

» Rien de tout cela n'est vrai; loin de diminuer, le nombre des travailleurs vient d'être augmenté. Il n'y a eu ni révolte ni fermeture. »

— On nous écrit de Clermont, 14 mars :

« Quelques tentatives isolées de désordre ont eu lieu sur certains points de l'arrondissement de Brives. A Castel-Novel, propriété de M. Jouvenel, un individu de la commune d'Ursac, a arrêté le régisseur, et l'a contraint, par des menaces, à lui donner une somme de 20 francs. Des malfaiteurs ont pénétré dans la cave de M. Choppin d'Arnonville, au Clou, commune d'Ursac, et ont bu et volé une partie du vin qui s'y trouvait. — On dit aussi que, dans la même commune, le jardin de M. Badour, curé, a été dévasté. Une instruction a été commencée, des mandats ont été délivrés; les coupables ont été signalés à l'autorité par la voix publique et sont déjà déposés dans la maison d'arrêt.

— On lit dans le *Réveil du Midi* de Toulouse :

« Hier matin, a eu lieu à la métropole un service funèbre en commémoration des citoyens victimes des journées de Février. Toutes les autorités départementale, municipale, judiciaire, y assistaient, ainsi qu'une partie des troupes de la garnison et la garde nationale tout entière. On y remarquait un grand nombre de Polonais, ayant à leur tête le drapeau national; leur passage dans les rues que parcourait le cortége a été salué des cris répétés : *Vive la Pologne!*

— M. Latour (de Saint-Ybars) est passé avant-hier à Toulouse, se rendant dans le département de l'Ariége, où il se présente comme candidat aux prochaines élections.

— Nous lisons dans le *Courrier de la Gironde* du 16 mars :

« Avant-hier, vers trois heures et demie, les garçons tailleurs, au nombre de onze à douze mille, se sont rendus, drapeau en tête, à la Préfecture, où ils ont été reçus par M. le délégué du Gouvernement provisoire. Le corps des garçons tailleurs a demandé une augmentation dans les salaires et l'abolition des ateliers de confection.

» M. le délégué a répondu que cette réclamation serait communiquée au Gouvernement, qui aviserait.

» M. le délégué du Gouvernement provisoire a reçu dans la même journée une députation des menuisiers et des scieurs de long. »

BEAUX-ARTS.

Le concours pour la composition de la figure symbolique de la République est ouvert à partir d'aujourd'hui 18 mars.

Cette composition ne devra comporter qu'une figure. Le choix de l'attitude, des accessoires et des attributs est laissé au goût de chaque concurrent.

Les esquisses peintes, dont la dimension pour la hauteur ne devra pas excéder celle d'une toile de *vingt* (65 centimètres), seront déposées à l'école des Beaux-Arts, du 1er au 5 avril.

L'exposition aura lieu du 5 au 8 avril.

Un concours est également ouvert pour une figure sculptée de la République française et pour la médaille commémorative de la révolution de 1848 et de l'établissement de la République française.

Les esquisses pour la figure sculptée ne devront pas dépasser 50 centimètres.

Le module de la médaille sera de 72 centimètres.

Un avis ultérieur indiquera l'époque où les esquisses sculptées et le modèle de la médaille devront être déposés à l'école des Beaux-Arts.

Le directeur des beaux-arts, J. Garraud.

— Le ministre de l'intérieur vient de créer une commission nationale des théâtres. Cette commission aura pour objet d'examiner toutes les questions relatives tant à l'organisation qu'à l'administration des théâtres, telles que droits des hospices, priviléges des théâtres, subventions, censure, cautionnements, concession de billets gratuits, etc., et de présenter aux

ministres un ensemble d'observations sur tous les points qui touchent aux intérêts dramatiques.

Les membres actuellement nommés sont : M. Élie Regnault, délégué du gouvernement ; MM. Roqueplan, Dormeuil, Hostein, Mourrier, directeurs de théâtres ; M. Lockroy, représentant les artistes dramatiques ; MM. Lireux, Étienne Arago, Frédéric Lacroix, journalistes ; MM. Félix Pyat, Hippolyte Auger, Mélesville, auteurs dramatiques.

DERNIÈRES NOUVELLES.

ÉTRANGER.

ANGLETERRE.

Les dernières nouvelles sont sans intérêt.

— Le *Morning-Chronicle* du 17 s'élève contre les utopies de M. Louis Blanc. Il ne pense pas que de tels plans puissent être sanctionnés par l'Assemblée nationale. Les membres du Gouvernement provisoire n'ont pas, à ce qu'il paraît, la moindre notion de la véritable nature du commerce sous l'empire du système actuel d'échange. Ils ne savent pas que la France ne peut agir d'une manière indépendante des autres nations, sans retarder le progrès de la civilisation et sans être distancée par les autres États. Le Gouvernement provisoire peut fixer des salaires et des prix pour ses compatriotes, mais il ne peut pas imposer ses règlements à l'Allemagne, aux États-Unis, à l'Angleterre.

En marchant ainsi, il finira par revenir à la condition primitive, mais non la plus éclairée de la société, l'utopie des protectionistes sur l'univers entier ; sous ce système, toute chose mangée, bue, portée ou usée par le peuple est produite, fabriquée et préparée par lui pour sa consommation.

Birmingham, 15 mars. — Le grand meeting convoqué dans le but de sympathiser avec la République française a eu lieu aujourd'hui, à midi, par les soins du comité des chartistes de Birmingham. M. Baldwin, membre du conseil municipal, président de l'assemblée, s'est exprimé en ces termes :

« Je me réjouis de la révolution arrivée en France, non seulement pour ce pays, mais aussi pour l'Angleterre, car il est impossible que la France jouisse longtemps de la liberté sans que bientôt elle s'étende à l'Angleterre. Je ne dis pas qu'il faille à l'Angleterre une républiqne, mais il faut que nous ayons la Charte et un gouvernement à bon marché. La révolution de France a déjà profité à l'Angleterre : sans elle nous aurions eu l'impôt de 5 0/0 sur le revenu. — Je félicite le Gouvernement provisoire d'avoir aboli la peine de mort pour délits politiques. Cela est noble et grand. Qu'a fait le duc de Wellington quand son armée environnait Paris? A-t-il protégé les auteurs de délits politiques? Non. Il a laissé fusiller le maréchal Ney. — J'aimerais mieux être citoyen français que duc de Wellington. »

M. Blaxland a proposé une résolution ainsi conçue qui sera adressée au Gouvernement provisoire : « Le meeting salue avec joie le triomphe de la démocratie en France, et adresse ses félicitations à ces héroïques citoyens, dont le noble exemple amènera bientôt le renversement du despotisme dans le monde entier. »

ALLEMAGNE.

— Presque tous les souverains de l'Allemagne ont donné leur assentiment au congrès qui doit se réunir à Dresde. Le prince de Metternich paraîtra avec un archiduc. On compte aussi sur la présence des rois de Hanovre et de Wurtemberg ; mais on ne sait pas si le roi de Bavière pourra se présenter au congrès. — On dit que le congrès ne s'occupera que de mesures défensives et laissera les affaires extérieures suivre leur développement naturel. — M. d'Arnin est à Berlin. — On assure que non seulement M. de Lamartine conserve sa popularité en France, mais que par le souvenir de son urbanité lorsqu'il était dans la diplomatie, il a gagné la faveur des diplomates avec lesquels il s'est mis en rapport. — M. de Circourt, l'envoyé privé (comme on dit) de M. Arago, est accueilli amicalement dans certains cercles de la haute société.

(*Gaz. de Cologne*, 17 mars.)

PRUSSE. *Berlin, 13 mars.* — Par suite de l'effervescence des esprits, des désordres ont éclaté ici avant-hier. La garnison est intervenue pour rétablir l'ordre. Il y a eu des charges de cavalerie. Beaucoup de bourgeois ont été, dit-on, blessés.

Une députation de magistrats et de délégués de la ville a présenté une adresse au roi. La députation a été reçue de la manière la plus affectueuse par le roi. S. M. a répondu à peu près dans les termes suivants :

« Je reçois avec plaisir votre adresse. Quand l'agitation règne partout, on ne peut exiger qu'ici par exception tout demeure calme ; aussi, doit-on se féliciter que dans une ville où il y a tant d'éléments de troubles, l'ordre n'ait pas été gravement troublé ; même la soirée d'hier ne saurait alarmer les esprits, car tous ceux sur lesquels je compte ont montré la plus grande modération, et j'ai été content de l'attitude des bourgeois.

En ce qui concerne l'adresse, S. M. a dit : « Ma devise est : *Des peuples libres, des souverains libres.* Il faut qu'ils soient libres tous deux pour assurer la propriété nationale. Quant au passage de l'adresse concernant le développement de la constitution, je vous ferai remarquer qu'il ne faut pas se hâter. L'histoire d'un pays voisin, où quinze constitutions se sont succédé et où tout récemment l'édifice s'est écroulé, le prouve suffisamment. On ne peut pas bâtir dans six mois une maison pour laquelle il faut un an et demi ; il ne faut pas non plus bâtir sur le sable. — En ce qui concerne l'Allemagne, son sort n'est pas dans ma main ; mais je ferai tous mes efforts pour que, dans ce temps de crise, elle parvienne à l'union, à la force et à la grandeur ; elle me tient à cœur aussi bien que la Prusse. » Finalement, le roi a autorisé la députation à communiquer sa réponse à la bourgeoisie de Berlin. (*Gazette univ. de Prusse.*)

— Le départ du prince de Prusse pour le Rhin a été retardé à cause des troubles qui ont éclaté hier. Toute la réserve de guerre est appelée sous les armes. Nous croyons que le congrès de Dresde vient trop tard pour pouvoir renouveler l'énergie et l'unité dont la Confédération germanique a besoin pour résister à l'étranger. Il est certain que l'électeur de Hesse-Cassel a demandé des secours militaires lorsque les affaires de l'Allemagne commenceraient à s'embrouiller, mais il est certain aussi que cette demande n'a pas été prise en considération. Le général de Schalt, envoyé à la cour de Carlsruhe avec une mission particulière, est de retour ici. L'empereur de Russie a fait offrir à notre cabinet de lui envoyer un corps de troupes considérable ; mais cette offre n'a pas été acceptée.

BAVIÈRE. — Dans le Wurtemberg, Bade et la Bavière, les paysans continuent à commettre de grands excès. Ils font une guerre acharnée aux propriétaires et aux percepteurs. Les Israélites sont aussi en butte à leurs attaques. (*Corresp. de Nuremberg*, 15 mars.)

Du Danube, 11 mars. — Les envois de troupes en Italie paraissent cesser ; mais on annonce qu'un corps d'armée autrichien se concentrera sur le Rhin.

HOLLANDE.

Les principes libéraux doivent triompher dans toute l'Europe. Aujourd'hui nous arrive la nouvelle de la démission du ministère de Hollande.

Tous les ministres ont reçu leur démission ; MM. Luzac et Torbecke sont chargés de présenter au roi un nouveau choix de ministres.

Le roi accordera toutes les légitimes demandes de la nation.

Le lâche et fatal système de conservation est renversé ; il est tombé pour ne plus se relever.

— D'après la version la plus accréditée, le nouveau ministère serait composé comme suit : affaires étrangères, Schimmelpenninck ; colonies, Baud ; finances, Van Hall ; justice, Thorbeke ; intérieur, Luzac ; guerre, Madiol ; culte, Storm ; marine, Ryk.

ITALIE.

Le paquebot le *Saint-Georges*, de la compagnie Fontana, arrivé ce matin à Marseille des ports d'Italie, nous apporte des nouvelles de la péninsule.

Le roi de Naples a capitulé. Il vient d'envoyer l'ordre nécessaire pour la remise de la citadelle de Messine aux Siciliens ; conseillé par la gravité des événements, Ferdinand a également souscrit aux justes exigences de la Sicile.

Lord Minto est parti de Naples avec la flotte anglaise, portant pour ultimatum à la Sicile toutes les concessions demandées, savoir : 1° Parlement administratif et milice séparée ; 2° le prince de Trabia lieutenant du roi en Sicile ; 3° président du conseil des ministres, le prince del Cassero ; ministre pour la Sicile, auprès de S. M. à Naples, le commandeur Scorrazzo ; gouverneur de Palerme, le général J. Statella ; gouverneur de Messine, le général Henri Statella ; 4° les citadelles de Messine et de Syracuse resteront, en attendant, avec garnison royale, jusqu'à ce qu'une commission en décide. En cas de dissentiment, seront arbitres, le grand-duc Léopold de Toscane et le roi Charles-Albert, en appel de Pie IX.

Le nouveau ministère sarde est définitivement constitué. Nous voyons à sa tête MM. Laurent Pareto, Vincent Ricci et César Bulbo, qui ont toute la confiance du parti progressiste.

— On écrit de Nice, 12 mars.

« Aujourd'hui Monaco doit se déclarer république et chasser le prince. Il n'est pas jusqu'aux petits enfants qui ne soient tout disposés à l'insurrection ; mais contre qui? toutes les forces du prince, dans la ville de Monaco, se composent... d'un douanier, et ce qu'il y a de plus plaisant c'est que, dans le cas d'une guerre entre le roi de Sardaigne et de l'Autriche, Monaco devrait fournir *la moitié* de ses troupes. »

Nouvelles d'Algérie.

L'*Echo d'Oran* du 4 mars ne contient d'autres nouvelles que la proclamation de la République dans cette ville. La présence du général Cavaignac, nommé gouverneur-général, a donné à cet acte une solennité qu'il n'avait pas eue sur d'autres points.

La première nouvelle des événements de Paris avait été apportée à Oran par une balancelle espagnole. On attendait donc avec impatience le courrier français, et quand les signaux eurent annoncé son approche, toute la population courut à Mers-el-Kébir.

On se préoccupait vivement de savoir si la France avait repris ses couleurs ; et, dès que le *Phénicien*, doublant le cap, fut à portée de la vue, ce fut certes avec un profond sentiment d'orgueil et de joie que l'on reconnut le *véritable* drapeau de la République, bleu, rouge et blanc.

Une pétition vient d'être dressée dans le but d'obtenir la réunion et l'assimilation de l'Algérie à la France. L'*Echo d'Oran* annonce qu'elle est déposée dans plusieurs cafés et lieux publics pour recevoir des signatures.

Recettes de la semaine sur les principaux Chemins de fer français.

NOMS DES CHEMINS.	Longueur totale.	Long. exploitée.	Nombre de Voyageurs.	Produit des Voyageurs, Bagages, etc.	Produit des grosses Marchandises.	Produit total.	Semaine correspondante de 1847.
Paris à Orléans.....	133	133	23,713	105,381	86,312	191,694	174,013
Nord (1).....	582	371	28,969	98,745	195,364	294,109	232,622
Rouen au Havre.....	95	95	—	—	—	—	—
Amiens à Boulogne...	123	112	3,339	30,175	3,693	33,868	—
Centre, Vierzon.....	232	172	5,777	37,893	28,098	65,693	—
Orléans à Bordeaux... (sect. d'Orl. à Tours)	500	114	5,477	34,348	35,823	70,171	70,002
Marseille à Avignon..	120	114	8,811	—	—	27,179	—

(1) Du 19 au 24 février seulement. Nous ne possédons pas les chiffres des chemins de Rouen au Havre.

NOUVELLES DES BOURSES ÉTRANGÈRES.

Londres, 17 mars.

Cité, midi. — Les fonds anglais n'ont pas varié considérablement. Les consolidés ont ouvert aujourd'hui à 81, à 81 1/8 ; ils ont été faits ensuite à 80 5/8 3/5 ; ils sont actuellement à 80 3/4 à 81 Ils ont été faits au comptant à 81 1/8 1/4, 80 3/4 81.

Cité, 2 heures. — Les consolidés sont plus fermes à 80 3/4 à 81.

Cité, 3 heures. — Consolidés pour compte 81 à 81 1/8. (*Globe*, du 17.)

— Il règne à la Bourse et dans la cité une grande stupéfaction. Néanmoins, les fonds anglais se soutiennent avec fermeté. L'annonce du dividende de la Banque d'Angleterre a produit un excellent effet.

— La liquidation des valeurs étrangères, pour laquelle on avait conçu des craintes, à cause de la forte réduction des cours, paraît s'être assez bien passée. Deux faillites seulement ont été déclarées. Les différences sont peu considérables.

— Nous apprenons que des assurances sur des sommes assez importantes ont déjà été faites pour l'expédition du numéraire en France.

Clôture, 4 heures. — Consolidés 80 7/8 à 81 1/8.

Fonds étrangers. — Esp. act., 11 3/4 ; dito 3 0/0, 22 1/2 ; portugais, 4 0/0, 14 ; péruviens, 20 ; brésiliens, 71 à 70 1/2 ; pet., 70 ; mexicains, 14 3/8 ; chiliens, 88 1/2 ; Buénos-Ayres, 20 ; russ., 90 ; 89 à 87.

Chemins français. — Paris à Rouen, 15 à 17 ; Paris à Orléans, 24 à 29 ; Rouen au Havre, 7 1/2 à 8 1/2, perte ; Nord, 8 à 7 1/2, perte ; Boulogne à Amiens, 4 3/4 à 5 1/4, perte ; Orléans à Vierzon, 13 à 9, perte ; Orléans à Bordeaux, 4 1/2 à 4, perte ; Paris à Strasbourg, 7 à 6 ; Tours à Nantes, 7 1/2 à 6 1/2 ; Paris à Lyon, 9 à 8 1/2.

Amsterdam, 16 mars. — 5 % esp., 9 7/8 à 9 1/16 ; gros. pièces, 7 7/8 à 8 1/8 ; 30/0 esp., 24 ; 3 0/0 intér., 17 à 16 7/8 ; coup., 7 à 7 3/4 ; portug., 3 0/0, 13 3/4 à 15 ; id., 4 0/0, 14 1/2 à 15 1/2. Intég. 2 1/2 43 1/8 ; 3 0/0, 50 1/2 ; 4 0/0, 64 ; Ard. (de 510) 8 1/8, 3/8 à 1/4.

Anvers, 17 mars. — Dette act. d'Esp., 8 3/4 ; 2 1/2 0/0, 33 ; 4 1/2 0/0, 62 1/2 ; Emprunt (1840), 65 1/2 ; (1842), 68.

Bruxelles, 17 mars. — 5 0/0 1840, 69 1/2 ; 1842, 69 1/2 ; 4 1/2, 65 ; banq. belge, »».

Francfort, 15 mars. — 5 0/0 mét., 72 ; 2 1/2 0/0, 35 1/2.

Berlin, 15 mars. — 3 1/2 0/0, 83 1/4.

Bourse de Bordeaux, du 14 mars. — Il y a eu des demandes assez nombreuses, mais qui, faute de vendeurs, n'ont pas été remplies. — On a fait du 5 0/0 au comptant à 78 ; le 3 0/0 était demandé à 51, les Orléans à 845.

BOURSE DE PARIS. — Samedi 18 Mars.

La Bourse était très-ferme et les cours en hausse. Le public se rassure de plus en plus sur la situation financière du Gouvernement, et on pense avec raison que les décrets financiers d'hier ont écarté toutes les difficultés. La manifestation des ouvriers, qui avait causé quelques alarmes à la Bourse d'hier, a ranimé au contraire aujourd'hui la confiance, par l'attitude paisible et inoffensive de ce grand rassemblement.

La fermeté des consolidés à la bourse de Londres exerce aussi une bonne influence sur nos fonds. Les recettes des chemins de fer sont brillantes, et de nombreux ordres d'achat au comptant arrivent journellement de la province et de l'étranger pour profiter des bas cours actuels. On parlait de nombreux sinistres commerciaux dans la rue du Sentier, et de troubles graves à Vienne.

FONDS PUBLICS. — *Cours de clôture 3 heures.*

	Au compt.	Fin cour^t.	A Prime.
France 3 0/0.....	50 50	»	»
— 4 0/0.....	59	»	»
— 4 1/2 0/0.....	»	»	»
— 5 0/0.....	74 50	»	»
Emprunt.....	»	»	»
Bons du Trésor.....	»		
Actions de la Banque...	1725		
Comptoir d'Alger.....	»		
Belgique 1840 5 0/0....	69		
— 1842 5 0/0.....	69		
— 4 1/2 0/0.....	»		
— 3 0/0.....	»		
— 2 1/2 0/0.....	»		
Naples 5 0/0.....	70		
Rome 5 0/0.....	58		
Espagne 3 0/0.....	22		
— intérieure 3 0/0.	»		
— 5 0/0.....	»		
— passive.....	»		
Chemin de St-Germain.	»		
— Versailles (r. d.)	105		
— id. (r. g.).	115		
— Orléans.....	765		
— Rouen.....	412		
— Hâvre.....	212		
— Marseille.....	305		
— Bâle.....	88		
— Centre.....	220		
— Boulogne.....	170		
— Bordeaux.....	400		
— Nord.....	335		
— Montereau	»		
— Lyon.....	291		
— Strasbourg.....	338		
— Tours, Nantes..	330		
— Dieppe et Fécamp	»		
— Bordeaux, Teste.	»		
— Grand-Combe..	»		
— Montpell., Cette.	»		
— Anvers à Gand..	»		

Oblig. de la Ville	995
Caisse hypoth..	»
Oblig. Gouin...	»
— Ganneron	»
— Baudon..	»
— Béchet...	»
— C. Legendre	»
Quatre canaux.	900
Jouissance id..	»
Aveyron	»
Zinc V. Mont..	2300
— Nouv. —	»
Monceaux.....	»
Ob. St-Germain	»
— Orléans...	»
— Rouen....	»
— Hâvre....	»
— Marseille..	»
Gaz français...	»
CHANGES, 90 jours.	
Hambourg.....	»
Berlin	»
Londres.....	»
Madrid.....	»
Vienne.....	»
Amsterdam....	»
Francfort s/m..	»
Milan.....	»
Trieste.....	»
Naples.....	»
Or en barres...	»
Louis d'or.....	»
Arg. en barres.	»

Les rédacteurs : HIPPOLYTE CASTILLE, MOLINARI.

PROGRAMME DES SPECTACLES DU 18 MARS.

TH. DE LA RÉPUBLIQUE. On commence à 7 h. 0/0.
CINNA, tr. 5 a. Corneille.
Auguste Ligier
Cinna Beauvallet
Maxime Maubant
Euphorbe Fonta
Evandre Chéry
Emilie mesd. Rachel
Fulvie Mirecour
UN CAPRICE, c. 1 a., A. Musset.
de Chauvigny Brindeau
valet Mathieu
Mathilde Mmes Judith
Mlle de Léry Allan

OPÉRA-COMIQUE. On commence à 6 h. 0/0.
LE NOUVEAU SEIGNEUR, op.c. 1 a.
le marquis, Duvernoy
le Bailli, Ricquier
Frontin, Bussine
Colin, Jourdan
Blaise, Ste-Foy
Babet, Mlle Grimm
LES MOUSQUETAIRE DE LA REINE, op.-c. 3 a., de St-Georges, Halévy.
Biron Mocker
d'Entragues Roger
Roland Hermann
Narbonne Azéma
Rohan Duvernoy
Gontaut Palianti
Créqui Adolphe
grand prévôt Victor
mad de Solange Lavoye
mad de Simiane Darcier
grand-maîtresse Blanchard
dame d'honneur Sainte-Foy

ODÉON. On commence à 7 h. 0/0.
NOUVELLES D'ESPAGNE, c. 1 a. G. Vaez.
Laferrière Roger
Castellan Jourdain
Ferdinand Delaunay
domestique Forestier
Antoinette mesd. Henry
Gabrielle Talini
SPARTACUS, tr. 5 a. H. Magen.
Spartacus Ballande
Lucullus Barcourt
Tigranne Baptiste
Rusci e Harville
Idamis mesd Frantzia
Junie Durey
EN BONNE FORTUNE, c. 1 a. Narcy.
Mascarille Monrose
Flora Mme Laurentine
L'HOTEL CÉSAR, c. 1 a.
Hector Delauney
Roger Beauvallet
Simon Anselme
Joseph Lachèvre
le record Bertin
Rose mad. Albrye

THÉATRE-HISTORIQUE. On commence à 7 h. 0/0.
MONTE-CHRISTO. dr. 5 a. 6 tab. A. Dumas, A. Maquet. (2e soirée.)
Dantes Mélingues
Caderousse Boutin
Morel St-Léon
Villefort Lacressonn.
Pénélon Barré
Baville Beaulieu
Bertuccio Crette
Jaccopo Boileau
Benedetto Colbrun
la Carconte Mme Person
Julie Maillet
mad. Morel Fontenay.

OPÉRA-NATIONAL. On commence à 7 h.
LES BARRICADES, op.-c. 1 a.
Père Simon J. Keim
un Elève Huner
Vincent Fosse
Valentin Lecourt
Mazagran Mesd Octave
Thérèse Cara
LA JARDINIÈRE, ballet 1 a. Labie, Lerouge, Pilati.
seigneur Lerouge
Lubin Massartie
Mathurin Février
Jardinière mad. Valentine
LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. pièce militaire en 7 tableaux, Labrousse, Maillan.

VAUDEVILLE. On commence à 0 h. 0/0.
INCESSAMMENT L'OUVERTURE.

VARIÉTÉS. On commencera à 6 h. 1/2.
LE SUISSE DE MABLY, v. 1 a. Brudswick.
Salbach Hoffmann
chevalier Saint-Just
Frusquin Kopp
exempt Ernest
Flipotte mesd. Potel
mad. Salbach Thibault
mad. de Simiane Azimont
TURLUTUTU, v. 1 a. Laurencin, Davesne,
LE MARQUIS DE LAUZUN. v. 1 a., Carmouche, Vermont.
Le baron Bardou
Le docteur Rébard
Goulussmann Dussert
Frikandoff Amedée
Le marquis Mme Déjazet
La comtesse Lobry
Hildegarde Flore.
UNE DERNIÈRE CONQUÊTE, v. 2 a. Rosier.
Virefeuille Lafont
Charlemont Laba
Hélène mesd. Marquet
Laure Virginie
Florine Potel

GYMNASE. On commence à 0 h. 0/0.

THÉATRE MONTANSIER. On commence à 7 h. 0/0.
LE VIEUX GAMIN, folie-vaudeville, 2 actes.
Choiteau Grassot
Tircis A. Tousez
Citèle Héritier
Hérato mesd. Juliette
Prime-Vert A. Duval
Romanesca Dupuis
Bussanton Kecomte
LE CAPORAL ET LA PAYSE, v. 1 a. Paul de Kock, Varin.
LA SAVONNETTE IMPÉRIALE, c. 2 a. mêlée de couplets. A. Bourgeois et Dumanoir.
Ferrier Derval
Bernard Leménil
aide-de-camp Héritier
marquis Kalekaire
capitaine Floridor
lieutenant Lemeunier
valet Remy
Anaïs mad. Dupuis

PORTE-SAINT-MARTIN. On commence à 6 h. 0/0.
RELACHE.

AMBIGU. On commence à 5 h. 1/2.
RELACHE.

GAITÉ. On commence à 6 h. 1/2.
LES DEUX GAMINS, ou 1830 et 1848, à-propos patriotique, 2 actes. A. Bourgeois, M. Masson.
Bongrain Neuville
Isidore Taillade
Pierrot Francisque
Coliquat Dubou7jal
André Rosier
Cerf-Volant Lesueur
Guibolle Charlet
élève Delafosse
Champaroux Edouard
Thérèse mesd. Léontine
Froncine O. Robert
LE PACTE DE FAMINE, d. 5 a. E. Berthet, P. Foucher
Beaumont Surville
Marcel Gouget
Saint-Val Emmanuel
Malisset Serres
de Chaumont Rosier
Boyrel Charlet
Louise mesd Meignan
Firmin Ysannah
le Petit-Pas Clara Blum
Marianne Eléonore

FOLIES. LSE 2 POMMADES, LE MARIAGE, LA ROSE, LA THÉLÈME, La Marseillaise.

COMTE. on commence à 7 h.
AUGUSTA, L'ANGUILLE DE MELUN. Chansonnettes. L'HOMME DE MARBRE.

BEAUMARCHAIS. TROIS ROSES. FOUYOU, L'ILE DE BARATARIA. GUILLAUME, LA FILLE.

DÉLASSEMENTS. LES DLASSEMENTS. LISBÈTH. LA FILLE DU DIABLE.

SPECTACLES-CONCERTS. On commence à 7 h.
Musique, Danses, Chansonnettes, Pantomime, Physique, etc.

JARDIN D'HIVER. Aux Champs-Elysées.
Promenades de jour. — Marché aux fleurs, chauffé et permanent. — Cabinet de lecture gratuit. — Salles d'exposition.
Prix d'entrée : 1 fr.

SALLE VALENTINO. Soirées dansantes et musicales

DIORAMA. Boulevart Bonne-Nouvelle tous les jours de 10 à 4 h

PARIS. — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER, DE NAPOLÉON CHAIX ET Cie, RUE BERGÈRE, 8.